

COMMUNIQUE DE PRESSE

Noah JOLY-POTTUZ A RETROUVE LE SOURIRE – SES PARENTS SONT SOULAGES

Beaucoup d'habitants se sont émus de l'impasse dans laquelle se trouvait cette famille à la suite de la décision du Président du Conseil départemental, Martial SADDIER de ne pas renouveler l'aide au transport qu'il avait accordée pour un an afin de permettre à NOAH de se rendre de son domicile à Saint-Gervais à l'IME (institut médico éducatif) le Chalet Saint-André à Megève.

Son papa avait alerté de cette situation au travers d'un post sur les réseaux sociaux.

Le Président du département avait fait répondre ses services sur les réseaux sociaux du département, confirmant son refus, ces services m'avaient alors largement reproché d'avoir soutenu la démarche de cette famille, au mépris même de la règle que les fonctionnaires ou faisant office ont une obligation de réserve.

Si l'accord qui avait été donné par Martial SADDIER en 2025, sur ma demande et celle de **Catherine JULLIEN-BRECHES**, était une décision exceptionnelle, il faut le saluer car cette obligation de transport relève en réalité des obligations de l'ARS (agence régionale de santé), administration de l'Etat.

La situation créée par ce refus a laissé la famille JOLY-POTTUZ sans solution mais surtout NOAH sans possibilité de poursuivre sa scolarité dans cet établissement adapté dans lequel il s'épanouissait et progressait.

Vivre avec un handicap est terrible, y apporter de nouvelles difficultés administratives et financières est inhumain.

Je suis fier d'avoir relayé cette situation même si cela m'a attiré les foudres du Président du département.... dont je suis l'un des vice-présidents, me recommandant de faire prendre en charge le coût de ce transport par la commune de Saint-Gervais, alors même que le handicap est une des compétences obligatoires des départements !!

J'en ai pris acte et je continue à assumer mon choix de défendre cette famille.



Tél. 04 50 78 12 10
accueil@ccpmb.fr
ccpmb.fr

648, chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY

Page 1 sur 2



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Laisser NOAH et sa famille sans solution à quelques jours de la rentrée était pour moi impossible à imaginer.

C'est pourquoi, j'ai confié à Carole RENAUD-GOUD, directrice générale des services, et aux services de la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, la mission de trouver à tout prix une solution.

C'est ce qui a été fait hier en me proposant l'utilisation du transport à la demande **MONTENBUS** géré par l'entreprise **BORINI** pour transporter NOAH chaque jour entre son domicile et l'IME et retour, sans frais pour la famille. Le coût de ce service est partagé entre la **Région Auvergne Rhône-Alpes** et la **CCPMB**.

NOAH et sa famille sont rassurés et peuvent passer sereinement les derniers jours de vacances. Je suis très fier de m'être battu pour eux, je regrette amèrement l'absence de dialogue avec le département et l'ARS.

Le Président de la CCPMB

Jean-Marc PEILLEX